

Premiers pas à l'université : 60 % des néobacheliers passent en deuxième année

A l'issue d'une première année à l'UPEM, 57 % des néobacheliers s'inscrivent en deuxième année. En effet, 80 % des entrants en DUT et la moitié des entrants en licence en 2014 accèdent à la deuxième année. En licence, si un tiers des entrants ont quitté l'université, ces départs ne sont pas forcément synonymes de décrochage ni même d'échec. En effet, certains étudiants auraient pu s'inscrire en deuxième année, puisqu'ils avaient validé au moins un semestre. Toutefois, en licence comme en DUT, les bacheliers technologiques ont moins de chance d'accéder en deuxième année que les bacheliers généraux.

6 entrants sur 10 passent en année supérieure

En 2014-2015, 1 649 nouveaux bacheliers se sont inscrits à l'UPEM : 71 % pour préparer une licence et 29 % un DUT. Plus des trois quarts d'entre eux sont titulaires d'un bac général. Les bacheliers technologiques sont proportionnellement plus nombreux en DUT qu'en licence (29 % contre 15 %). Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à l'UPEM : ils représentent 1 % des néobacheliers de DUT et 5 % des néobacheliers de licence.

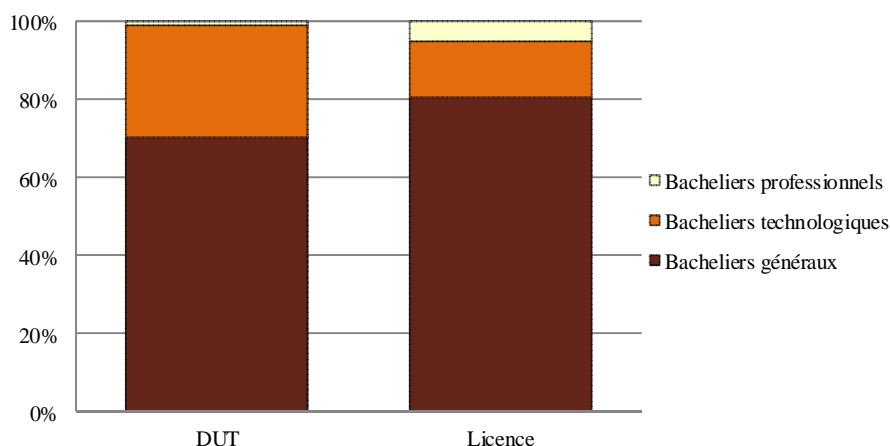
Au terme d'une année à l'université, près de six néobacheliers sur dix sont passés en deuxième année :

près de 80 % des entrants en DUT et un peu moins de la moitié des entrants en licence. Par rapport au niveau national, le taux de passage en deuxième année de licence est plus élevé à l'UPEM que dans l'ensemble des universités (48 % contre 40 %¹).

La moitié des entrants en licence accèdent à la deuxième année

Après une première année de licence, 48 % des étudiants passent en deuxième année, dont 9 % avec un semestre en dette. Un peu moins d'un cinquième se sont réinscrits en première année à l'UPEM ; 21% d'entre eux se sont réorientés, notamment en DUT. Enfin, près du tiers des entrants en licence ne se sont pas réinscrits à l'UPEM en 2015-2016.

Répartition par type de bac des entrants à l'UPEM en 2014

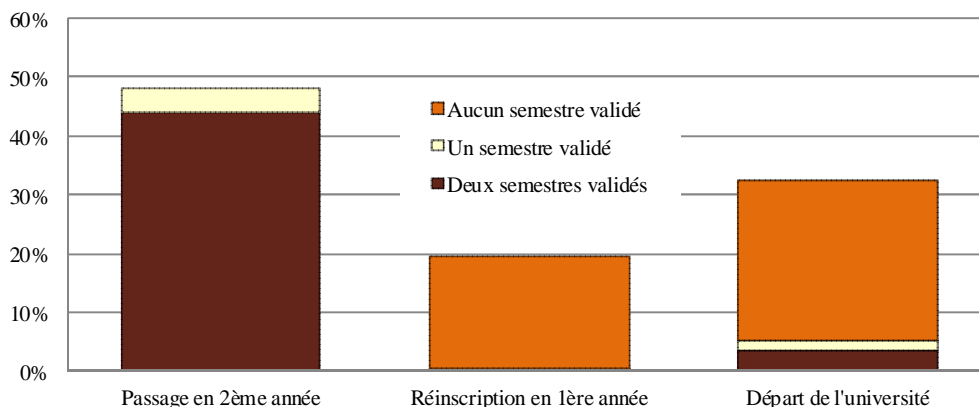


Source : Apogée, UPEM, 2016

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98407/parcours-et-reussite-aux-diplomes-universitaires-les-indicateurs-de-la-session-2014.html>

Souvent assimilé à des « décrocheurs », ce public présente plusieurs visages (OVE, 2009) : il peut s'agir d'étudiants ayant arrêté précocement leurs études, comme d'étudiants ayant suivi les cours jusqu'à la fin de l'année. Le terme d'abandon n'est donc pas forcément approprié pour ces non réinscrits, d'autant que 10 % ont validé leur année de licence.

Devenir un an après l'entrée en licence



Note de lecture : 48 % des entrants en licence passent en deuxième année. 4 % des entrants en licence s'inscrivent en deuxième année en ayant validé un seul semestre.

Source : Apogée, UPEM, 2016

Si les non réinscrits sont facilement repérables statistiquement, leurs parcours ne peuvent être retracés qu'à partir d'enquête spécifique. Celle portant sur un panel de bacheliers 2008 a montré que l'arrêt des études est relativement rare après une première année à l'université (6 %), et les réorientations vers des formations non universitaires, BTS en tête, sont nombreuses (19 %)². L'aide à l'orientation est d'ailleurs une des missions de l'Université. A l'UPEM, dans le cadre du plan réussite en licence, les étudiants en difficulté peuvent intégrer des DU en cours d'année pour préparer leur réorientation. Ainsi, 43 étudiants de la cohorte 2014 (soit 4 % des entrants en licence) ont bénéficié de tels dispositifs. Enfin, 33 étudiants ont suivi un module de préparation aux concours d'entrée en Institut de sciences politiques (IEP). La moitié d'entre eux ont quitté l'université ; leurs acquis ne seront donc pas formalisés par un diplôme universitaire, mais leur passage à l'université leur aura sans doute été bénéfique.

Méthodologie

Cette étude porte sur le devenir d'une cohorte de néobacheliers s'inscrivant en première année de licence ou de DUT à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) en 2014-2015. Les étudiants « cumulatifs », c'est-à-dire inscrits parallèlement en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ont été retirés de l'analyse, puisqu'ils ne suivent pas les cours à l'université. A l'issue d'une première inscription, un étudiant peut :

- Soit passer en deuxième année, en ayant validé au moins un semestre
- Soit se réinscrire en première année à l'UPEM. Il sera qualifié de redoublant s'il se réinscrit dans la même formation.
- Soit quitter l'université, c'est-à-dire qu'il n'est pas réinscrit l'année n+1.

Un étudiant est considéré comme s'étant réorienté si, l'année n+1, il a changé de diplôme et/ou de discipline. Une réorientation peut s'accompagner d'un passage en deuxième année.

Un étudiant quittant l'université peut continuer son parcours dans un autre établissement d'enseignement supérieur, parfois en deuxième année. Ainsi le taux de passage en deuxième année sous-estime la réussite des étudiants.

Les données exploitées sont issues d'Apogée, base de données administrative et pédagogique de l'UPEM.

54 % des entrants en licence auraient pu s'inscrire en deuxième année

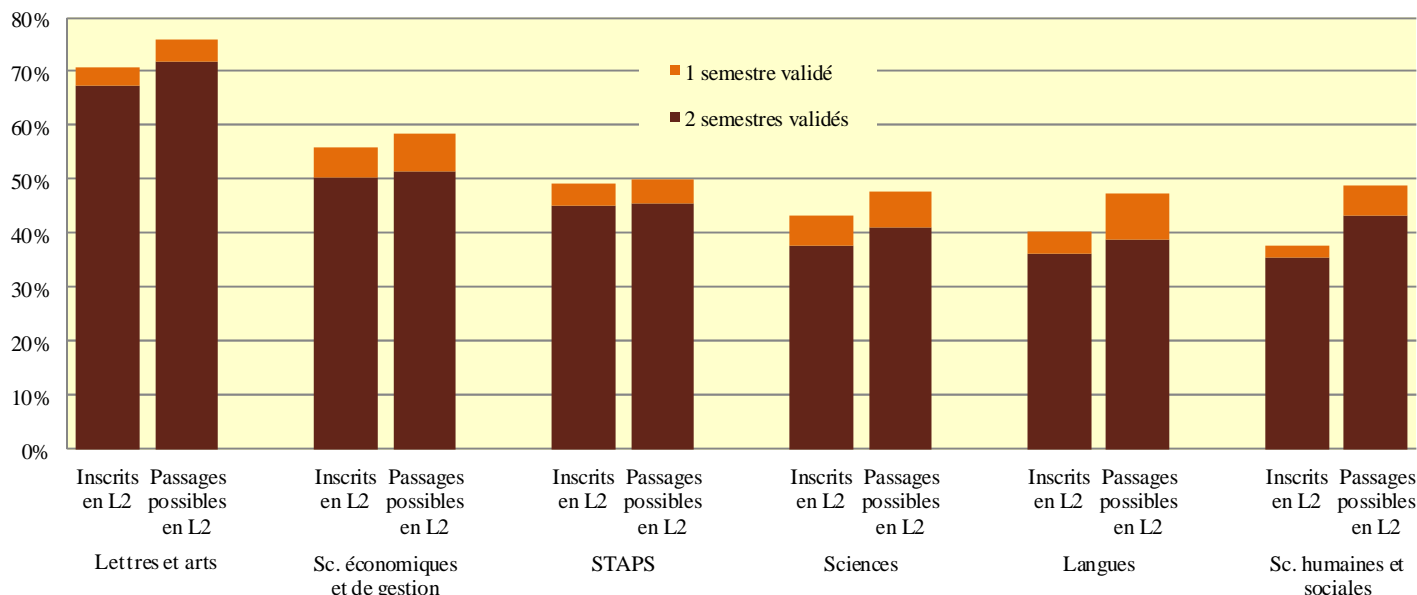
Si 48 % des entrants en licence sont passés en deuxième année, 54 % auraient pu s'y inscrire puisqu'ils avaient validé au moins un semestre de première année. En effet, 7 % des étudiants ayant validé leur année de licence intégralement ne se sont pas réinscrits à l'UPEM. Et parmi les étudiants ayant validé un semestre sur les deux requis, 29 % ont préféré quitter l'université.

Le taux de passage en deuxième année de licence varie de 38 % en sciences humaines et sociales à 71 % en lettres et arts. D'ailleurs, c'est en sciences humaines et sociales que la part d'étudiants ayant quitté l'université alors qu'ils auraient pu s'inscrire en deuxième année de licence est la plus élevée (11 %). Ce qui s'explique par les différents dispositifs d'accompagnement à la réussite mis en œuvre dans de cette filière (préparation à différents concours

² Lemaire Sylvie, *Les bacheliers 2008, où en sont-ils à la rentrée 2009*, Note d'information 11.08, MESR, 2011

d'entrée en école spécialisée). Et ce sont plutôt des étudiants ayant validé en totalité leur première année de licence qui quittent l'université. En revanche, en langues, où 7 % des étudiants ont quitté l'UPEM malgré une validation suffisante pour accéder en deuxième année, il s'agit un peu plus souvent d'étudiants ayant validé un seul semestre. En STAPS, peu d'étudiants quittent l'université quand ils ont validé le nombre de semestre requis pour accéder à la deuxième année. Et d'une manière générale, c'est en STAPS que le taux de départ est le plus faible (17 %). Ce qui s'explique par la forte motivation des étudiants qui choisissent cette discipline (Jaggers, 2012).

Passage en deuxième année de licence par discipline selon le nombre de semestres validés



Source : Apogée, UPEM, 2016

La mesure de la réussite en première année de licence

Pour mesurer la réussite en première année de licence, le Ministère de l'enseignement supérieur calcule le **taux de passage en deuxième année de licence**. Il rapporte les effectifs inscrits en deuxième année de licence l'année n+1 aux effectifs entrants en licence l'année n. Il s'élève à 48 % pour les entrants en licence en 2014. Cet indicateur mesure imparfaitement la réussite. En effet, la semestrialisation offre la possibilité aux étudiants de s'inscrire en deuxième année de licence en ayant validé un seul semestre de première année, c'est-à-dire sans avoir validé la totalité de leur première année de licence. On parle de passage avec un semestre en dette. C'est le cas de 4 % des entrants en licence. Cet indicateur, calculé à partir de sources administratives, assimile les départs de l'université à de l'échec. Or, un étudiant peut quitter l'université en ayant validé sa première année. Cela concerne 3 % des entrants en licence.

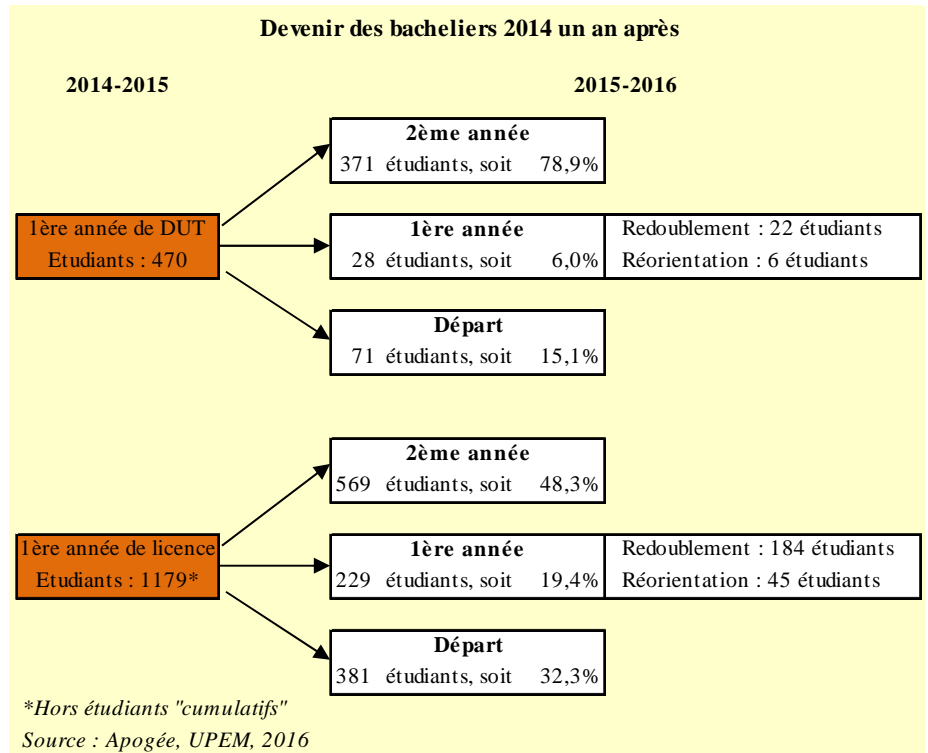
De plus, les étudiants peuvent intégrer, l'année suivant l'entrée en licence, une autre formation de niveau bac + 2 (première année d'IEP par exemple ou deuxième année de BTS) et ce, qu'ils aient validé leur L1 en totalité ou non. Mesurer l'accès à la deuxième année dans des formations non universitaires nécessite la réalisation d'enquêtes. Celles-ci sont coûteuses à mettre en œuvre et la production des résultats prend plus de temps.

Enfin, cet indicateur est également sensible à la date d'observation : en ne considérant que l'année suivant l'entrée en première année, le taux de passage est moindre qu'en élargissant la focale. Ainsi, 47 % des entrants en licence en 2013 sont passés en deuxième année en 2014-2015. Ils sont 9 % de plus l'année suivante, portant le taux de passage en deuxième année à 56 %.

Le **taux de validation de la première année de licence**, calculé en rapportant le nombre d'étudiants ayant validé deux semestres l'année n aux entrants en licence l'année n propose une autre mesure de la licence. Il s'élève à 48 % pour la cohorte 2014. Sa principale limite repose sur l'impossibilité de le calculer pour la seule population soumise au risque, c'est à dire uniquement pour les étudiants présents aux examens. En effet, tout au long de l'année universitaire, un certain nombre d'étudiants cessent de venir, parfois très précocement. Et ce phénomène de déperdition est difficilement mesurable, notamment en raison de la difficulté à définir les présents aux examens : faut-il considérer les étudiants présents à tous les examens ? Ceux ayant passé au moins un examen ? Ceux présents au moins à un semestre ? Au-delà des questions de limites, la principale difficulté réside dans le manque d'information puisque les sources administratives ne permettent pas de classer les étudiants selon le critère de la présence aux examens.

8 entrants en DUT sur 10 passent en deuxième année

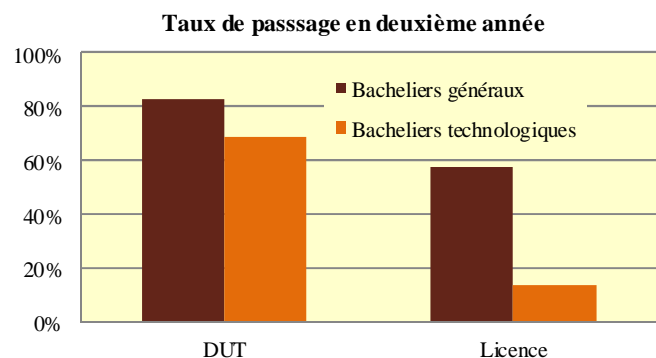
Après une première année de DUT, 79 % des néobacheliers accèdent à la deuxième année et la réussite en DUT secondaire ne diffère pas significativement de celle en DUT tertiaire (75 % contre 81 %). Les départs de l'université sont plus nombreux que les réinscriptions en première année (15 % contre 6 %). En effet, le redoublement en DUT est soumis à l'avis d'un jury. Comparativement, les départs sont proportionnellement plus élevés en DUT qu'en licence, pour les étudiants n'accédant pas à la deuxième année (71 % contre 62 %). Toutefois, parmi les non réinscrits en DUT, 9 % avaient validé leur année de DUT, proportion comparable à celle de licence (10 %).



Moindre chances de succès pour les bacheliers technologiques

En DUT, comme en licence, les bacheliers technologiques accèdent moins fréquemment à la deuxième année que les bacheliers généraux. Toutefois, en DUT tertiaire, ils réussissent dans la même mesure que les bacheliers généraux (80 %). En DUT secondaire, ils ont quasiment deux fois moins de chances de passer en deuxième année.

En licence, les chances de succès pour les bacheliers technologiques sont relativement faibles (14 % contre 57 %). Néanmoins, en STAPS, ils sont un peu plus nombreux à passer en deuxième année (35 %) sans égaler la réussite des bacheliers généraux (56 %).



Source : Apogée, UPEM, 2016

Pour aller plus loin

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE (OVE)

Sortir sans diplôme de l'Université. Comprendre les parcours d'étudiants "décrocheurs"

La Documentation française, 2009.

GAUTIER Cécile

Peu de sorties sans diplôme pour les entrants en licence en 2009

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, Ofipe résultat n°129, juillet 2013.

JAGGERS Christophe

Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note d'information N°12.07, juillet 2012